



# Bulletin Municipal SEPTEMBRE 2022

## CONSEIL MUNICIPAL DU 03 SEPTEMBRE 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Bruno MASSIAS JURIEN de LA GRAVIERE, Maire.

Présents : Mme Gabrielle JEANGERARD-NORMAND, Mme Jeannine DELVOYE, Mme Soizic RICHARD, Mr Loïc SAUTREAU, Mr Franck THEVENOT.

Absents excusés : Mme Renée IVON avec pouvoir à Mme Gabrielle JEANGERARD-NORMAND, Mr Bertrand du PASSAGE avec pouvoir à Mr Bruno MASSIAS JURIEN de LA GRAVIERE.

Absents : Mr Arnaud FLEURY, Mr Philippe PICQ.



- **CONTRAT FEMME DE MENAGE**

Le Conseil Municipal décide de créer un emploi permanent d'agent de nettoyage pour 3 heures par semaine à partir du 01/12/22.



- **ECOLE ET DEROGATION A LA CARTE SCOLAIRE**

Suite à un courrier de Mme la Sous-Préfète il apparaît que les dérogations accordées aux enfants, à la demande des parents pour convenance personnelle, ne sont pas conformes à législation en vigueur.

Après explications de Mr le Maire et discussion, compte tenu de cette réglementation et de la baisse des effectifs de notre école de rattachement (Châtel-Censoir), le Conseil décide de ne plus, désormais, accorder, de dérogation à la carte scolaire.



- **DEMANDE DE MODIFICATION DU PLUI**

Mr le Maire fait part du courrier reçu de Mr Alric JOHANET, propriétaire au hameau « Les Maisons », souhaitant construire un bâtiment de type agricole afin d'y stocker son matériel professionnel sur son terrain classé en zone N (naturelle) donc non constructible. Il souhaiterait, en conséquence, une modification du PLUI rendant son terrain constructible.

Le Conseil décide de faire une demande de modification du PLUI en ce sens à la CCAVM.

## ▪ PYLONE ORANGE

Mr le Maire fait part de l'avis de la Préfecture concernant notre demande de modification du PLUI à la CCAVM pour permettre à l'opérateur ORANGE d'implanter un pylône 4G fixe.

Aussi dû au fait de la longueur de la procédure, la Préfecture nous suggère de demander à la CCAVM uniquement le déclassement de la parcelle concernée. Le Conseil donne son accord pour faire la demande à la CCAVM.

## ▪ TROUBLE DU VOISINAGE

Mr le Maire fait part de nombreuses plaintes reçues au niveau d'aboiements répétés, diurnes et nocturnes, troublant le voisinage. C'est le cas à La Croix Ramonet et aux Maisons.

Les observations nécessaires ont été faites aux propriétaires.

Si cette situation devait perdurer une plainte serait déposée.

## ▪ QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ Renouvellement de l'adhésion au CDG « mission d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité du travail ». Le Conseil décide de renouveler la mission inspection proposée par le Centre de Gestion de l'Yonne. D'autoriser Mr le Maire à signer cette convention pour une durée de 3 ans. Et d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour assurer cette dépense.
- ⇒ Suite à la demande de la Préfecture nous demandant de désigner un correspondant incendie et secours qui a pour mission d'informer et de sensibiliser les habitants, Mr Loïc SAUTREAU accepte d'être ce correspondant.
- ⇒ La Saint Denis aura lieu le samedi 1<sup>er</sup> octobre 2022 :
  - 18h30 messe accompagnée par les trompes du Rallye de Puisaye,
  - 19h45 vin d'honneur à la salle polyvalente
  - 21h00 feu d'artifice tiré du haut des Roches

## ▪ QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE

- Mr Loïc SAUTREAU : problème des câbles téléphoniques sur le pont à l'entrée de Merry et problème d'ouverture des clôtures le long du véloroute
- Mme Soizic RICHARD : merci pour la route de la Rippe
- Mme Jeanine DELVOYE : RAS
- Mr Franck THEVENOT : problème d'incivilités répétées au niveau des poubelles mises à disposition pour les résidences secondaires

# VIVRE A MERRY SUR YONNE

**Nous souhaitons une bonne rentrée à tous !**



**N'oubliez pas la Saint Denis !**

